

Groupe U.M.P.

Le Président

Paris, le - 2 JUL. 2010

Nos réf: JFC/JL/MV/JDN

Monsieur le Directeur général,

Vous avez bien voulu me faire parvenir votre courrier concernant une des propositions formulées par le groupe de travail UMP sur l'éthique du numérique, que j'ai demandé à M. le député Hervé MARITON d'animer avec MM. les députés Patrice MARTIN-LALANDE et Lionel TARDY, dans le rapport « *Vive internet ! Liberté et règles dans le monde numérique* ».

Sachez que je n'ai pas manqué de prendre connaissance de vos remarques relatives à la proposition d'ouvrir une réflexion sur le droit moral des auteurs. M. le député M. Patrice MARTIN-LALANDE m'a informé du courrier que vous lui avez également adressé. Je m'associe à sa réponse avec laquelle je suis largement en accord.

L'objectif des députés du groupe de travail n'est pas de remettre en cause le droit moral d'auteur mais de replacer ce principe dans la révolution numérique en cours. Leur diagnostic se base sur la fragilisation actuelle du droit d'auteur induite par les nouveaux modes de consommation et les nouvelles technologies.

A l'inverse d'une démarche qui viserait à mettre fin au principe du droit d'auteur, les députés du groupe de travail souhaitent le maintenir en poursuivant la réflexion sur son adaptation aux évolutions technologiques et à la mondialisation. Il est bien entendu évident que vous serez associé à cette réflexion. Je vous propose notamment de participer à l'atelier organisé à la suite de ce rapport le 7 juillet prochain de 18h30 à 20h45, salle Lamartine à l'Assemblée nationale sur le thème « A quoi doit ressembler une loi 2.0 ? Le législateur face aux enjeux du numérique ? »

Monsieur Pacsal ROGARD
Directeur général de la SACD
11 bis, rue Ballu
75442 Paris cedex 09

Mon engagement par la création et le respect de la propriété intellectuelle et des droits des créateurs reste inébranlable mais il ne saurait nous dispenser d'un travail de réflexion pour tenir compte du nouvel environnement numérique. C'est l'esprit du rapport que m'ont remis mes collègues députés et que je partage pleinement.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur général, à l'expression de mes sentiments respectueux.

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized initials 'JF' followed by a horizontal line.

Jean-François COPÉ